



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires du Haut-Rhin**

SERVICE EAU ENVIRONNEMENT ET ESPACES
NATURELS

BUREAU NATURE CHASSE FORÊT

Affaire suivie par : Alexandre COTIC

Tél. : 03 89 24 84 60

alexandre.cotic@haut-rhin.gouv.fr

Colmar, le **21 MARS 2024**

NOTE

sur la consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral fixant la liste et les modalités de destruction à tir des espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts jusqu'au 30 juin 2025

Arrêté préfectoral fixant la liste et les modalités de destruction à tir des espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts en application de l'article R.427-6 du code de l'environnement pour la période allant jusqu'au 30 juin 2025 dans le Haut-Rhin.

Objet : le projet d'arrêté préfectoral cité ci-dessus concerne la liste des espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts en application de l'article R.427-6 du Code de l'environnement. Le projet d'arrêté définit les modalités de destruction de ces espèces et vise à faire figurer sur la « liste 3 » l'espèce sanglier (*sus scrofa*) afin d'en favoriser la destruction pour maintenir un juste équilibre agro-sylvo-cynégétique et biologique.

Déroulement de la consultation :

Ce projet a été soumis à la consultation du public du 22 février au 13 mars 2024 inclus afin d'en recueillir les observations.

Motivation de la décision :

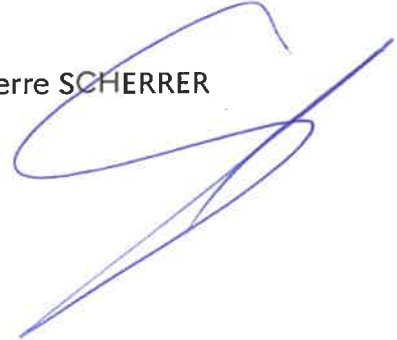
La présente consultation du public n'a fait l'objet d'aucune contribution. Ainsi, les modalités de destruction des espèces concernées et l'inscription de l'espèce sanglier sur la « liste 3 » ne rencontrent pas d'opposition.

Cette espèce, présente de manière très significative sur tout le département, est à l'origine de dommages importants aux activités agricoles et forestières, ainsi qu'à la faune sauvage et à ses habitats d'espèces justifiant son classement en espèce susceptible d'occasionner des dégâts.

Le projet d'arrêté peut être validé.

L'adjoint au directeur
chef du service eau, environnement
et espaces naturels

Pierre SCHERRER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a long, sweeping horizontal stroke.